

LA MONTEE DE LA GAVARESSE, souvenir Pierre PIRIOU

Samedi 4 mai 2019

Départ 18h Port des Oursinières / Arrivée Port des Oursinières
Renseignements course sur www.cap-garonne.com Tel. : 06.60.27.91.32

REGLEMENT DE LA COURSE

- CAP GARONNE ORGANISATION et l'OMS du Pradet présentent le Samedi 4 Mai 2019 la 28^{ème} édition de La Montée de la Gavaresse.
- Ouverte à toute les catégories féminines et masculines licenciées ou non : CA, JU, ES, SE, M1, 2, 3, 4, 5.
- Le parcours : 9,8 km sur petites routes et pistes forestières. 220m de dénivelé +.
- Le départ sera donné à 18H : Port des Oursinières. L'arrivée se fera au même endroit.
- Ravitaillements : Deux sur la course et un à l'arrivée.
- L'assistance médicale sera assurée par un médecin avec DSA, la Police municipale et les Pompiers de la Garde sur appel. Les organisateurs sont couverts par une Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient de la couverture d'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Parkings possible au port des Oursinières, à l'Oursinado et aux plages de la Garonne (accès par le sentier côtier).

COMMENT S'INSCRIRE ?

- **Par courrier** : Cap Garonne Organisation, 579 avenue Jean Moulin, La Bâtie 83220 Le Pradet.
Chèque à l'ordre de CAP GARONNE ORGANISATION (CGO)
aucune inscription adressée par courrier ne sera prise en compte sans son règlement
- **Internet sur le site de KMS:** www.kms.fr
- **Toulon : Terre de Running, 7 rue Berthelot.**
- **Ollioules : Running Conseil,** espace Mermoz, Av. Jean Mermoz
- **Hyères : Foul&es Hyères,** 1 Av. du 8 Mai 1945.
- **Le Pradet: Samedi 4 Mai à partir de 16h30, Port des Oursinières.** Retrait des dossards sur place.

Inscription **10 euros** intégralement reversés aux **Virades de l'Espoir**

Bulletin d'inscription

N° DOSSARD :

SEXE F / M	ANNEE de NAISSANCE	N° LICENCE pour les licencié(e)s FFA	CLUB ou ENTREPRISE	VILLE

NOM - Prénom :

Portable :@mail:

Merci de compléter ce document en lettres capitales pour une lisibilité maximale.

- **Les participants autorisent le Club de Cap-Garonne à exploiter les photos prises à l'occasion de l'épreuve ainsi qu'à publier leur nom pour le classement.**
- **Pour les compétiteurs non licenciés FFA, aucune inscription ne sera prise sans un certificat médical (ou sa photocopie) de moins d'un an avec une non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

Tout(e) concurrent(e) accepte le présent règlement :

Date :2019

Signature :